



# COMMUNE HENIN SUR COJEUL

Reunion de Conseil du Mercredi 03 Avril 2024

Convocation Du 27 mars 2024

Présents : Olivier MAURY, Laurent WINTREBERT, Jean Pierre BOINSKI, Aurélien VARLET, Cédric DUDEK, Martine FRAMERY, Sylvie CARPENTIER, Julien MARQUIS, Christophe DELANNOY, Emmanuel VERWAERDE

Secrétaire de séance : Julien MARQUIS

Absents pouvoirs : Bernard LEFRERE a donné pouvoir à Julien MARQUIS  
Absent : Delphine DUBUIS , Pierre ROUSSEZ, Eric LOMBARD

## *D) Vote Compte Administratif*

En accord avec les comptes de la trésorerie, après avoir étudié les états de la comptabilité 2023, le Maire présente au conseil le résultat de l'exercice 2023.

### Fonctionnement :

Dépenses : 275 143.65 € Recettes : 273 243.61 € soit un résultat de fonctionnement 2023 de - 1900.04 €.

### Investissement :

Dépenses : 113 344.39 € Recettes : 7 284.16 € soit - 106 060.23 €

### Il faut ajouter les excédents de l'année 2022 au résultat 2023 :

Fonctionnement : 201 468.66 € (n-1) + (- 1900.04 € )(n) = + 199 568.62 €

Investissement : + 74 575.44 € (n-1) + (-106 060.23 + € (n) = - 31 484.79 €

Le report sur le BP 2024 : (199 568.62 - 31 484.79 €) : 168 083.83 € A l'article 002 : en recettes de fonctionnement

31 474.79 € à l'article 1068 € en recettes d'investissement et 31 474.79 € à l'article 001 en dépenses d'investissement

Le Maire ne prenant pas part au Vote, Le 2 eme Adjoint demande au conseil de bien vouloir délibérer sur le compte Administratif,

CONTRE : ...00..... ABSTENTION : .....00..... POUR : ...10.....

Et sur le compte de Gestion et sur l'Affectation des résultats

CONTRE : ...00..... ABSTENTION : .....00..... POUR : .....11.....

## II) Délibération des taux d'impositions

Le Maire informe le conseil que le conseil doit décider des taux d'impositions foncier bâti, non bâti et la taxe habitation sur les résidences secondaires ou logements vacants depuis plus de 2 ans.

Pour Mémoire les taux de l'an dernier étaient les suivants :

35.06 % TFB - 40 % TBNB - 12.11 % TH

Les bases communales étaient :

Pour 2023 : TFB : 324 207 TFNB : 62 368 TH : 12 576 soit un produit de 139 610 €

Le Maire informe le conseil des bases d'impositions pour l'année 2024

TFB : 339 700 TFNB : 65 100 TH : 13 000 produit attendu 146 714 €

Et propose au conseil de voter les taux impositions.

Il informe le conseil les taux des communes voisines. La strate départementale est à 37,71.

Si l'on passe à 36 % TFB - 40 % TFNB - 13.00 TH on augmenterait la recette de 3308 €

Si l'on augmente de 2 points 37 % - 40 % TFNB - 13.00 TH on augmenterait la recette de 6705 €

Le Maire propose le taux suivant :

37 % TFB - 40 % TFNB - 13 % TH

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord pour les taux précité à l'unanimité des présents.

## III) Information sur les indemnités des Elus avant le vote du budget.

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités chaque année de présenter avant le vote du budget un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », Etat sur le Budget N-1

ELUS	Nombre de Mois	% indice 830/1027	Indemnité Brut mensuelle	Indemnité nette Mensuelle	Indemnité Brute annuelle	Indemnité nette annuelle
Olivier MAURY, Maire	12	30 %	1 225.77 €	1 060.29 €	14 600.58 €	12 629.52 €
Bernard LEFRERE, 1 <sup>er</sup> Adjoint	12	10.70 %	437.19 €	378.17 €	5 207.52 €	4504.50 €
Laurent WINTREBERT 2 <sup>eme</sup> adjoint	12	5.5 %	224.73 €	194.40 €	2 676.78 €	2 315.46 €
Jean Pierre BOINSKI 3 <sup>eme</sup> adjoint	12	5.5 %	224.73 €	194.40 €	2 676.78 €	2 315.46 €

Le Maire ne touche pas d'indemnité en tant que Président du SIVU- Indemnité délégué communautaire de la CUA à titre indicatif 213.33 € net (chiffre mars 2024)

#### IV) Vote du Budget Primitif 2024

Le Maire, après avoir présenté le tableau des dépenses prévisionnelles demande au conseil de bien vouloir délibérer sur le budget Primitif 2024 :

##### FONCTIONNEMENT

Recettes : 427 768.09 € (dont 168 083.33 € de report de fonctionnement 2023)  
Dépenses : 427 768.09 € (dont 55 000,00 €) de transfert en section d'investissement)

##### INVESTISSEMENT :

Recettes : 139 381.05 € (dont 55 000,00 € de virement de la section de fonctionnement)  
Dépenses : 139 381.05 € (dont 31 484.79 report négatif 2023)

Le Maire demande au conseil de bien vouloir voter pour le budget PRIMITIF

CONTRE : ...00..... ABSTENTION : 00... POUR : ... ..11....  
Travaux à prévoir su 2024 : assainissement des école et du logement.

#### V) Délibération fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de : 7.5. % en fonctionnement et 7.5 % en investissement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré le conseil décide de donner son accord à l'unanimité.

#### ZAER

Le Maire présente au conseil les cartes de zonages ZAER .

La commune a retenu les zonages suivants :

- Solaire : Photovoltaïque/thermique en toiture
- L'Eolien
- La Géothermie
- Bois Energie Biomasse

Pas de zonages retenus pour

- Photovoltaïque/thermique au sol
- Biogaz/biomasse
- La commune n'est pas concernée par l'hydro Electricité

Ces zones devant faire l'objet d'une concertation du public, les tracés cartographiques des zones par thèmes seront consultables soit en mairie soit sur le site internet de la commune.

Le registre des remarques est disponible en Mairie.

La période de consultation se tiendra du 05 avril au 20 avril 2024.

Après ce délai, les cartes seront éventuellement modifiées puis enregistrées. Une délibération sera alors prise par le conseil municipal.

Le Maire demande au conseil son avis sur l'EOLIEN : 6 ABSTENTION : 0 CONTRE : 5 POUR  
Sur les autres cartes la proposition du maire est approuvée à l'unanimité.

### Délibération Rythme Scolaire

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu le projet éducatif territorial .

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant la reconduction de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. ou Mme le maire

Décide

- de reconduite l'organisation de la semaine scolaire basée sur 4 jours,

### Divers :

Laurent WINTREBERT présente le Bilan du comité d'Animation 2023.

Tarif Salle des fêtes : Il est proposé de conserver le tarif pour les héninois à 250 € et de passer le tarif extérieur à 500 € . Pour la soirée du 31 décembre dans le cas d'une soirée « payante » de nouvel an, la salle serait louée cette soirée là à 1000 €.

. Animation Mai à Vélo : il est prévu un dépôt vente de vélo + initiative savoir rouler matériel de la CUA + Artis avec les vélo électrique + Exposition de vélos anciens le 18 mai.

. Dans le cadre du COLOS – Mercatel organise le 4 mai un circuit vélo – la CUA organise une animation autour des jeux Olympiques à Saint Laurent Blangy – Neuville va inaugurer son aire de jeux avec une animation grand public autour des jeux Olympiques . Le 15 Juin, Hénin sur Cojeul avec le COC s'associera avec Boiry St Martin pour mettre en valeur le football féminin.

Animations du Club des jeunes – dont le bureau a été entièrement renouvelé

- Chasse à l'œuf : 46 enfants ont participé dont 40 d'Hénin sur Cojeul

- Ducasse Organisée pour le Club des jeunes entièrement renouvelé : Programme : Le samedi 20 salon de la bière – match foot et jeux anciens . Soir Repas Karaoké

Dimanche 21 – Apéritif concert – groupes de musique 2 concerts – Color Run –

Lundi 22 : Jeux en bois

Dimanche 28 : brocante et Imitateur Humoriste pour la fin de journée.

- Référent citoyens - la liste sera portée à la connaissance des habitants après retour de la gendarmerie.
- Ostensoir : Le Maire va demander la restitution à titre gratuit, puisque visiblement il aurait dérobé à la commune en 1914.
- 16 Mai : 4 jours de dunkerque.
- Mois du numérique : Cédric DUDEK informe le conseil sur l'atelier des conseillers numériques ce vendredi matin de 10 h à 12 h.
- Martine FRAMERY revient sur l'après midi jeux qui a bien fonctionné à renouveler l'an prochain.

21 h 50 fin de la séance

---

Olivier MAURY

Bernard LEFRERE  
(a donné pouvoir à Julien Marquis)

Laurent WINTREBERT

Eric LOMBARD  
(absent)

Jean-Pierre BOINSKI

Martine FRAMERY

Aurélien VARLET

Julien MARQUIS

Pierre ROUSSEZ  
(absent)

Sylvie CARPENTIER

Cédric DUDEK

Emmanuel VERWAERDE

Christophe DELANNOY

Delphine DUBUIS  
(absente)

---

